



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métaux

Question écrite n° 108677

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la multiplication des vols de métaux ferreux et non ferreux. La hausse des cours des prix des métaux entraîne une recrudescence des vols de métaux sur les chantiers, sur les voies ferrées, dans les collectivités locales et dans les déchetteries, ce qui occasionne notamment des préjudices techniques, financiers et environnementaux pour les maîtres d'ouvrage. Aujourd'hui, grâce au décret n° 2011-114 du 24 janvier 2011, les transactions effectuées en numéraire pour l'achat de métaux sont plafonnées à 500 euros. Ce décret attendu était largement nécessaire. Toutefois, il ne couvre pas la notion de répétitivité des achats. L'instauration d'un seuil annuel, au-delà duquel toute transaction pour tout moyen de paiement confondu, relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux ne peut être effectuée, renforcerait nettement la lutte contre ce trafic. Il lui demande dans quelle mesure ce nouveau système proposé pourrait être pris en compte.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108677

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4967

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)